



PROGRAMME DE FORMATION BILAN DE COMPÉTENCES – FORMULE « CLASSIQUE »

1 - OBJECTIFS

Les articles L.6313-4 et R.6313.-4 et suivants du Code du travail disposent : « Les bilans de compétences ont pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation. » Ainsi le bilan de compétences a pour but de dessiner le profil du bénéficiaire sur le plan professionnel afin de mieux connaître ses atouts.

La formule « Classique » constitue un accompagnement approfondi destiné aux personnes ayant besoin d'un travail plus poussé d'analyse, d'introspection, de validation du projet professionnel et d'accompagnement à la mise en œuvre opérationnelle.

2 - COMPÉTENCES VISÉES

Le bilan de compétences vise à développer la capacité à prendre des décisions quant à l'orientation de sa carrière professionnelle sur la base d'une meilleure connaissance de soi (ses valeurs, ses besoins, sa personnalité) et d'une meilleure connaissance de ses compétences (ses ressources, ses savoirs et ses savoir-faire, ses soft skills, sa valeur ajoutée). La capacité à analyser le marché de l'emploi, à détecter les compétences recherchées par les employeurs, à identifier des dispositifs pour se former est également développée dans le cadre du bilan de compétences.

3 - PUBLIC VISÉ

Le bilan de compétences formule « Classique » s'adresse principalement aux personnes en perte de repères professionnels, aux reconversions importantes ou complexes et aux bénéficiaires ayant besoin d'un accompagnement renforcé et rassurant.

Une bonne compréhension de la langue française est nécessaire pour utiliser les supports de formation, répondre aux questionnaires et réaliser les tests. Dans le cas où le(a) bénéficiaire ne maîtriserait pas parfaitement la langue française, un test de français pourra être proposé de façon à adapter la méthode d'accompagnement et le déroulement de la prestation.

4 - MOYENS PÉDAGOGIQUES, LES MÉTHODES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT

Durant le bilan de compétences, le(a) bénéficiaire est accompagné(e) par un(e) formateur(trice). Celui-ci (celle-ci) peut utiliser notamment les techniques suivantes :

- Tests spécialisés : test de centres d'intérêt, test de personnalité, test d'évaluation des soft skills, test du créateur d'entreprise,
- Questionnaires d'autoévaluation : questionnaire d'assertivité, questionnaire « réussir SA vie ou réussir DANS la vie », questionnaire des besoins.

- Apports de connaissances : marché de l'emploi, connaissance des métiers et des formations, des dispositifs de financement,
- Enquêtes métiers : ces enquêtes ont pour objectif de rencontrer des professionnels des secteurs et/ou des métiers envisagés,
- Les « Ebooks » : ces Ebooks sont remis à l'issue de chaque séance et rythment le déroulement du bilan de compétences (formation en distanciel asynchrone),
- Rédaction d'une synthèse : la synthèse reprend les points structurants de la démarche notamment le projet, les atouts pour réussir ainsi que le plan d'action.

5 - DÉROULEMENT – CADRE LEGAL

Le bilan de compétences est envisagé dans le cadre d'une interrogation de la personne en activité sur sa situation professionnelle, soit pour confirmer son choix, soit pour ré-interroger la suite de sa carrière. Il est organisé en trois phases, au terme desquelles une synthèse écrite des résultats est remise à l'intéressé.

5.1 La phase préliminaire : analyse de la demande

Au cours de cette phase, le prestataire du bilan de compétences doit :

- analyser la demande et les besoins de la personne bénéficiaire ;
- vérifier que le bénéficiaire est volontaire pour réaliser son bilan ;
- déterminer le format le plus adapté à la situation et aux besoins ;
- définir conjointement les modalités de déroulement.

5.2 La phase d'investigation : construction et pertinence du projet professionnel

Sur la base du bilan et des motivations de la personne bénéficiaire, cette phase permet de définir le projet professionnel comme suit :

- construire son projet professionnel et en vérifier la pertinence ;
- élaborer une ou des alternatives, notamment un projet de formation, un projet de validation des acquis de l'expérience...

5.3 La phase de conclusions : présentation d'un document de synthèse

La phase de conclusions s'achève par la présentation à la personne bénéficiaire des résultats détaillés et d'un document de synthèse.

6 - DEONTOLOGIE

En tant que centre de bilan de compétences nous respectons les règles suivantes :

- Consentement : le bilan de compétences ne peut se réaliser qu'avec le consentement du bénéficiaire.
- Respect du secret professionnel, confidentialité de tous les échanges.
- Respect de la vie privée.
- Pas de communication des résultats à un tiers sauf accord express du bénéficiaire.
- Neutralité : le consultant en bilan de compétence s'appuie sur des éléments mesurables et des outils validés par la communauté scientifique.

7 - CONDITION DE RÉALISATION DE LA FORMATION À DISTANCE

LES MOYENS D'ORGANISATION DE LA FORMATION À DISTANCE

La formation à distance (en distanciel asynchrone) s'appuie sur des Ebooks de travail dont le nombre varie en fonction de la formule de bilans de compétences choisie.

- Formule « classique » : 6 Ebooks (Ebook d'intro, Ebook 1, 2, 3, 4 et 5)

ACCOMPAGNEMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

L'accompagnement et l'assistance sont assurés par le (la) même formateur(trice) que celui qui réalise le bilan de compétences. Cet accompagnement et cette assistance se font par email ou, en cas d'urgence, par téléphone.

8 - MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE L'ACTION ET SES RÉSULTATS

- À l'issue du bilan de compétences, une synthèse est remise au bénéficiaire,
- Attestation de présence,
- Questionnaire de satisfaction,
- Quizz d'évaluation des connaissances,
- Entretien de suivi à 6 mois.

9 - ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La formation est ouverte à tout public et toutes les situations de handicap seront prises en compte dans la limite des compétences, des moyens humains et matériels proposés dans le cadre de la formation dispensée.

10 – TARIFS ET FINANCEMENTS

Entre 1500 euros TTC et 2450 euros TTC selon la zone, le statut, le type de financeur et la formule d'accompagnement au bilan de compétences choisie. Les tarifs sont nets de taxes.

Plusieurs sources de financement possibles selon votre situation :

- Le CPF
- L'entreprise directement ou via son centre de formation permanent
- Un financement mixte
- Un financement sur ses fonds propres

11 – MODALITES ET DELAI D'ACCES

Toute demande de prestation s'accompagne de la transmission d'un devis précisant le montant TTC de la prestation ainsi que ses dates de réalisation.

12 - COORDONNÉES DE L'ORGANISME DE FORMATION

MyPotentialles, 7 bis rue du 13ème de ligne, INKUB, entrée 1,
58000 NEVERS
06 21 31 01 32 – armelle.naudin@orientation-groupe.com